

CNESER 12 septembre 2023

Compte-rendu

13/09/2023

Le CNESER s'est réuni le 12 septembre 2023 pour sa séance d'installation suite aux élections.

A ce titre, les élu·es ont eu droit à la présence de la ministre pour un discours introductif et un échange avec la salle.

Voici les principales orientations présentées, qu'on retrouve d'ailleurs en partie dans d'autres interventions / interviews.

Dans son discours d'introduction, Retailleau présente brièvement les trois axes de son programme : un ESR au service des étudiants et de leur projet professionnel (discours creux), amélioration de la qualité de vie des étudiants (bourses, repas à un euro, etc.), et enfin "transformation" des établissements de l'ESR (notamment, le rapport Gillet apporte des pistes de simplification). Elle se félicite de la rentrée, Parcoursup s'est "bien passé", d'après elle tout le monde le dit (elle cite la médiatrice ; le reste de "tout le monde" n'est pas clair). MonMaster aussi. Et puis le gouvernement finance fortement l'ESR. Bref, tout va bien.

D'une manière générale, son discours démontre bien qu'elle estime que l'offre de formation doit s'adapter aux besoins des employeurs. Cela confirme la vision utilitariste du gouvernement, niant la portée émancipatrice de l'ESR ; vision par ailleurs totalement inefficace car de trop courte vue.

Sur les aspects budgétaires, bien qu'on n'ait pas de financement à la hauteur des besoins (sur le patrimoine, sur les postes, sur les budgets de fonctionnement...), rassurons-nous : le MESR ne va pas ponctionner dans les fonds de roulement des universités. Simplement, il ne va financer que 50% des mesures Guérini et laisse les universités se débrouiller... donc ponctionner leur fonds de roulement !

Retailleau estime que ce fameux milliard qui dort dans les universités provient d'une gestion "prudentielle" des établissements. Donc après avoir contraint les établissements à gérer leur budget via "l'autonomie", après leur avoir intimé de mettre en place des fonds de roulement comme toute entreprise qui se respecte, le gouvernement décide maintenant de sanctionner les établissements qui ont suivi les ordres ; pour les autres qui sont déjà dans le rouge, pas de réponse claire sur l'apport éventuel du ministère.

Sur le budget toujours, la ministre considère que les COMP (Conventions d'Objectifs, de Moyens et de Performance) permettent d'accompagner les établissements dans leur "modèle économique" et d'optimiser leur gestion financière : selon elle, ce guichet unique est une fabuleuse avancée.

Sur les INSPE et la énième réforme déjà évoquée par Macron, elle confirme que la réflexion en cours sépare le 1^{er} degré et le 2nd degré. Retailleau "concerte les gens des INSPE" : on suppose que "les gens", ce sont les directeurs, qui rappelons-le ne représentent pas les personnels puisqu'ils sont nommés. Mais rien de précis sur la réforme à venir.

Sur les frais d'inscription, la ministre répond qu'il faut distinguer les diplômes nationaux de toutes les autres formations (diplôme d'établissement, formation continue ou à distance...). Et précise qu'elle ne touchera pas aux diplômes nationaux. Le sous-entendu est donc limpide : elle invite les établissements à augmenter les frais d'inscription de toutes les autres formations.

Sur les ESAS (enseignants du secondaire affectés dans le supérieur = les PRAG-PRCE), la ministre corrige le collectif 384 qui considère qu'ils font le même travail que les enseignants-chercheurs. Elle assure que le ministère tend à harmoniser leurs primes avec celles des EC - ce qui est faux par ailleurs.

Pour le reste, pas de réponse sur le glissement général vers le privé, sur le glissement forcé vers l'alternance (pour les néo bacheliers n'ayant obtenu aucune place dans l'enseignement supérieur qu'on oblige à prendre des formations en apprentissage), sur les étudiants délogés pour les JO, sur le logement étudiant et même sur le rôle des CROUS en général, etc.

Elle part en assurant que sa porte reste ouverte, nous voilà rassurés.

Suite à l'introduction de la ministre, le seul texte réglementaire présenté à ce CNESER était la création d'une Université à Mayotte (ou plus précisément la transformation du Centre de formation universitaire et de recherche de Mayotte en Université ; ce qui lui permettrait notamment de délivrer des diplômes en propre).

Nous ne pouvons qu'être favorables à la création d'une Université dans un département insulaire favorisant l'égalité d'accès au service public d'enseignement sur l'ensemble du territoire.

Néanmoins, cette création pose des difficultés liées aux conditions de vie générale de Mayotte (problèmes du manque d'eau potable, de transports...), mais aussi des conditions d'accueil des étudiants (pas de restauration ni de logement étudiant, pas de réelle BU, manque de personnels enseignants et administratifs). Nous sommes intervenus pour défendre la création de cette Université, mais aussi pour exiger du Ministère qu'il mette les moyens pour que l'accueil des étudiants soit équivalent à celui des étudiants de la métropole.